



Bruxelles, le 28.9.2016
COM(2016) 636 final

ANNEX 3

ANNEXE

à la

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION, AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL EUROPÉEN ET AU CONSEIL**

Sixième rapport sur la relocalisation et la réinstallation

Annexe 3: État des lieux en matière de réinstallation au 26 septembre 2016, par référence aux conclusions du 20 juillet 2015 et au mécanisme «1 pour 1» avec la Turquie (applicable depuis le 4 avril 2016)

État membre / État associé	Engagements pris dans le cadre du programme adopté le 20 juillet 2015	Nombre total de personnes réinstallées dans le cadre du programme adopté le 20 juillet 2015, y compris le mécanisme «1 pour 1» avec la Turquie	Pays tiers de provenance des personnes réinstallées
Autriche	1 900	1 500 ¹	Liban: 880 Jordanie: 442 Turquie: 173 Irak: 1
Belgique	1 100	450	Liban: 331 Jordanie: 28 Égypte: 24 Turquie: 67 (dont 63 en vertu du mécanisme «1 pour 1»);
Bulgarie	50	0	
Croatie	150	0	
Chypre	69	0	
République tchèque	400	52	Liban: 32 Jordanie: 20
Danemark	1 000	481	Liban, Ouganda
Estonie	20	11	Turquie: 11 en vertu du mécanisme «1 pour 1»
Finlande	293 ²	272 ³	Liban: 229 Égypte: 34 Jordanie: 4 Irak: 3 Yémen: 2 Turquie: 62 en vertu du mécanisme «1 pour 1», indépendamment du programme adopté le 20 juillet 2015
France	2 375 ⁴	664 ⁵	Liban: 243; Turquie: 228 en vertu du mécanisme «1 pour 1» ; Jordanie: 193
Allemagne	1 600	609	Turquie: 609 en vertu du mécanisme «1 pour 1»
Grèce	354	0	
Hongrie	0	0	
Islande	50	48	<i>Liban</i>
Irlande	520	439	Liban
Italie	1 989	472	Liban: 349 Soudan: 48 Turquie: 75 en vertu du

¹ Ce nombre inclut les cas relevant du programme autrichien d'admission humanitaire.

² Ce nombre représente une partie du contingent national de la Finlande pour 2016, qui est de 750 personnes à réinstaller.

³ Ce nombre n'inclut pas la réinstallation de 62 Syriens depuis la Turquie en vertu du mécanisme «1 pour 1», qui a été effectuée dans le cadre du programme national finlandais.

⁴ Ce nombre s'ajoute au contingent national annuel de la France et aux engagements qu'elle a pris précédemment.

⁵ Outre ce nombre, pendant la même période, la France a admis quelque 600 Syriens se trouvant dans la région et 131 réfugiés provenant d'autres régions du monde, indépendamment du programme adopté le 20 juillet 2015. Dans le cadre du programme national en matière de visas et d'asile, la France a accordé, en avril 2016, 81 visas à des réfugiés syriens vulnérables venant de Turquie.

État membre / État associé	Engagements pris dans le cadre du programme adopté le 20 juillet 2015	Nombre total de personnes réinstallées dans le cadre du programme adopté le 20 juillet 2015, y compris le mécanisme «1 pour 1» avec la Turquie	Pays tiers de provenance des personnes réinstallées
			mécanisme «1 pour 1»
Lettonie	50	6	Turquie: 6 en vertu du mécanisme «1 pour 1»
<i>Liechtenstein</i>	20	20	<i>Turquie</i>
Lituanie	70	25	Turquie: 25 en vertu du mécanisme «1 pour 1»
Luxembourg	30	0 ⁶	Turquie: 27 en vertu du mécanisme «1 pour 1», indépendamment du programme adopté le 20 juillet 2015
Malte	14	0	
Pays-Bas	1 000	537	Turquie: 177 (dont 170 en vertu du mécanisme «1 pour 1»); Liban: 271 Kenya: 70 Éthiopie: 8 Jordanie: 7 Israël: 2 Maroc: 1 Égypte 1
<i>Norvège</i>	3 500	1 769	<i>Liban: 1 750 Jordanie: 13 Turquie: 6</i>
Pologne	900	0	
Portugal	191	12 ⁷	Turquie: 12 en vertu du mécanisme «1 pour 1»
Roumanie	80	0	
Slovaquie	100 ⁸	0	
Slovénie	20	0	
Espagne	1 449	118	Liban: 61 Turquie: 57 en vertu du mécanisme «1 pour 1»;
Suède	491	491 ⁹	Turquie: 269 en vertu du mécanisme «1 pour 1»; Soudan: 124 Kenya: 80 Liban: 8 Irak: 8 Égypte: 1 Jordanie: 1
<i>Suisse</i>	519	519	<i>Liban: 431 Syrie: 88</i>

⁶ Bien qu'aucune réinstallation n'ait encore eu lieu par référence aux conclusions du 20 juillet 2015, 46 Syriens venant de Turquie ont été réinstallés au Luxembourg en 2015 dans le cadre du programme national de réinstallation.

⁷ En 2015, le Portugal a réinstallé 39 réfugiés depuis l'Égypte dans le cadre de son programme national, indépendamment du programme adopté le 20 juillet 2015.

⁸ La Slovaquie a réinstallé 149 Assyriens, indépendamment du programme adopté le 20 juillet 2015.

⁹ En 2015, la Suède a réinstallé 1 900 personnes dans le cadre de son programme national, indépendamment du programme adopté le 20 juillet 2015.

État membre / État associé	Engagements pris dans le cadre du programme adopté le 20 juillet 2015	Nombre total de personnes réinstallées dans le cadre du programme adopté le 20 juillet 2015, y compris le mécanisme «1 pour 1» avec la Turquie	Pays tiers de provenance des personnes réinstallées
Royaume-Uni	2 200	2 200 ¹⁰	Jordanie, Liban, Turquie, Égypte, Iraq et autres pays, en fonction des besoins humanitaires.
TOTAL	22 504	10 695	1 614 personnes au total ont été réinstallées depuis la Turquie en vertu du mécanisme «1 pour 1», dont 1 525 dans le cadre du programme adopté le 20 juillet 2015

¹⁰ Entre juillet 2015 et juin 2016, 3 439 personnes au total ont été réinstallées au Royaume-Uni au titre des programmes nationaux britanniques de réinstallation en vigueur.